



18/05/2020 - 25/05/2020

REVUE DE PRESSE



CHAMBRE
DES METIERS
Luxembourg

Table Of Contents

OAI, une pierre à l'édifice du vivre-ensemble

www.infogreen.lu | 25/05/2020 3

Les patrons attendent le plan de relance dans les faits

www.paperjam.lu | 20/05/2020 6



www.infogreen.lu

Date: **25-05-2020**Periodicity: **Continuous**

Journalist: -

Circulation: **0**Audience: **1000**

<https://www.infogreen.lu/local/cache-vignettes/L1200xH500/arton13534-8bc8f.jpg?1590372031>

OAI, une pierre à l'édifice du vivre-ensemble

L'OAI célèbre ses 30 ans. L'occasion de mettre en lumière l'évolution de l'Ordre, mais aussi de regarder vers l'avenir et de préparer notamment la sortie de crise provoquée par le Covid-19.

À l'occasion de ce trentième anniversaire, revenons tout d'abord en quelques mots sur l'histoire de l'OAI et sur sa création...

Un anniversaire offre en effet une formidable occasion de jeter un regard sur le passé. À ce travail de mémoire, l'OAI (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils) s'y plie volontiers car l'avenir se construit sur des bases solides, assumées et partagées. Pourtant, en ces temps de crise du Covid-19, l'heure est moins à la célébration qu'à la réflexion imposée par cette pandémie afin de préserver et développer notre vivre-ensemble.

Pour revenir à l'histoire de l'OAI : L'association des architectes et celle des ingénieurs ont été regroupées au sein d'un ordre légal par la loi du **13 décembre 1989**. L'OAI est ainsi devenu un interlocuteur respecté auprès des pouvoirs exécutif et législatif, au sein du secteur de la construction et des **cinq professions libérales** qu'il représente aujourd'hui : architecte, ingénieur-conseil, architecte d'intérieur, aménageur/urbaniste, architecte/ingénieur-paysagiste.

Depuis 1990, la mission de l'Ordre s'est affinée notamment parce qu'il s'est affirmé comme un partenaire fiable. Quelle est-elle précisément ?

Elle se situe à trois niveaux :

- **Missions légales** : outre les attributions classiques d'un ordre légal (tenue du tableau de l'Ordre, conseil de discipline...), l'expertise pratique dont bénéficient l'OAI et ses membres a été valorisée par une participation plus poussée au processus législatif.
- **Organisation professionnelle** : l'accent a été mis sur le façonnage d'un cadre de travail équitable pour les membres (contrats-types, police d'assurance, manuel concours, MOALLU...). La mise en place de formations continues innovantes – en collaboration avec la House of Training – participe à cette volonté de répondre aux évolutions constantes du cadre légal et technique et des besoins des usagers.
- **Domaine culturel et d'intérêt public** : l'OAI a lancé de nombreuses initiatives destinées à renforcer la culture du bâti en valorisant la véritable dimension du travail de ses membres à travers différentes actions destinées au grand public comme par exemple : Guides Références OAI, Bauhäusprais OAI, Architectour.lu, laix.lu, Festival des cabanes, diverses grandes expositions, sensibilisation auprès des lycéens, etc.

Quels sont les faits qui ont marqué l'évolution de l'Ordre ?

L'OAI EN CHIFFRES		
ÉVOLUTION 1990 - 2020		
TABLEAU DE L'ORDRE		
	1990	2020
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES PHYSIQUES MEMBRES OAI (*)	309	1846
NOMBRE TOTAL DE BUREAUX MEMBRES OAI ÉTABLIS AU LUXEMBOURG (**)	221	743
NOMBRE TOTAL DE BUREAUX MEMBRES OAI ÉTABLIS À L'ÉTRANGER ET ACTIFS AU LUXEMBOURG (**)	18	215
EFFECTIF TOTAL DES BUREAUX ÉTABLIS AU LUXEMBOURG	1076	5164
BUREAUX D'ARCHITECTES AU LUXEMBOURG		
	162	514
BUREAUX D'ARCHITECTES EXERCANT OCCASIONNELLEMENT AU LUXEMBOURG		
	18	150
TOTAL	180	664
BUREAUX D'INGÉNIEURS-CONSEILS AU LUXEMBOURG		
	41	204
BUREAUX D'INGÉNIEURS-CONSEILS EXERCANT OCCASIONNELLEMENT AU LUXEMBOURG		
	0	55
TOTAL	41	314

La constitution en 1990 du **CRTI-B** (Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment), plateforme de tous les intervenants de l'acte de construire, constitue une des initiatives-clés de l'OAI.

Citons le **programme de politique architecturale**, préparé sur proposition de l'OAI, qui a été adopté par le Conseil du gouvernement le 11 juin 2004.

En 2014, le lancement par le ministère de la Fonction publique en collaboration avec l'OAI du site www.guide-urbanisme.lu, est une étape importante de la simplification administrative.

La collaboration avec **nos partenaires** s'est intensifiée comme en témoignent les résolutions signées en 1997 et en 2017 avec la Chambre des Métiers, ou encore les initiatives communes avec la Chambre de Commerce et la création du CNCD (Conseil national de la construction durable).

Le **volet régional, européen et international** est soigné par la participation aux organismes tels que CAE, EFCA, EUROKA,... L'initiative de l'OAI laix.lu – exchange / export – contribue largement au rayonnement de nos professions.

Le **livre OAI+25**, disponible dans la médiathèque du site www.oai.lu, reprend des informations détaillées sur les activités de l'OAI au cours de ses 25 premières années.

Actuellement, la **Maîtrise d'œuvre OAI (MOALLU)** offre un cadre de références aux relations entre les maîtres d'ouvrage, les utilisateurs, les administrations, les maîtres d'œuvre et les entreprises.

Notre événement phare, le **Bauhäusprais OAI** dans sa 6e édition est en cours. Ce prix est décerné tous les quatre ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics. Vu la crise sanitaire, l'organisation de la cérémonie de remise des trophées et de l'exposition des 300 candidatures bat son plein.

Ces missions se réalisent parfois en collaboration avec différents partenaires, dont Neobuild. Qu'en est-il dans la pratique ?

L'OAI accompagne les mutations de la société luxembourgeoise. Cela se mesure à travers le nombre de ses membres (lire encadré) ou encore les **tables rondes** organisées régulièrement afin d'alimenter le débat sociétal et les collaborations fructueuses comme celle avec Neobuild. Cette dernière se traduit, entre autres, par l'organisation de la **RICLUX** (Recherche => Innovation + Construction), qui permet de construire des ponts entre le monde académique surtout l'Uni.lu et le secteur de la construction.

Ainsi, l'engagement de l'OAI se résume toujours au fil des ans en peu de mots : **construire un cadre de vie résilient et de qualité, et développer la culture du bâti. C'est la manière de l'OAI d'apporter sa pierre à cet édifice que constitue, au Luxembourg, notre vivre-ensemble.**



Forum Da Vinci ©Christof WEBER

Interview de Pierre Hurt Copyright photo Marie-De-Decker), directeur de l'OAI ; Diplômé d'un master en Administration des Affaires de l'Université de Nancy 2, Pierre Hurt, 56 ans, assure la direction de l'OAI depuis sa constitution en mars 1990.

[Article tiré du NEOMAG#30](#)

Plus d'informations : <http://neobuild.lu/ressources/neomag>

© NEOMAG - Toute reproduction interdite sans autorisation préalable de l'éditeur

Copyright photo SIP Yves Kortum





www.paperjam.lu

Date: **20-05-2020**
Periodicity: **Continuous**
Journalist: **Catherine Kurzawa**

Circulation: **0**
Audience: **3424**

<https://paperjam.lu/article/plan-relance-qui-va-dans-bonne>

Les patrons attendent le plan de relance dans les faits

Écrit par Catherine Kurzawa et Mathilde Obert

Publié Le 20.05.2020 • Édité à 07:27



Le ministre des Finances Pierre Gramegna a détaillé mercredi les mesures d'aide aux entreprises touchées par la crise du Covid-19. (Photo: Matic Zorman/Maison Moderne)

Les représentants des différents secteurs économiques se réjouissent du contenu du plan de relance présenté mercredi par le gouvernement. Ils attendent cependant des précisions sur les 23 mesures dévoilées. L'Horesca reste, pour sa part, dans l'expectative quant à la reprise.

Prolongement des aides remboursables aux entreprises, chômage structurel pour les plus touchés, nouvelles subventions directes au commerce... Le gouvernement a présenté son [plan de relance de l'économie](#) luxembourgeoise mercredi 20 mai.

[Ce nouveau paquet «Neistart Lëtzebuerg»](#) (un nouveau départ pour le Luxembourg) est construit autour de trois priorités pour «une reprise durable et solidaire de l'économie luxembourgeoise», [selon le communiqué du gouvernement](#) :

- encourager l'emploi;
- soutenir les entreprises dans les secteurs les plus touchés;
- promouvoir une relance économique durable.

Qu'en pensent les représentants du patronat? «Il s'agit d'un réel effort, le programme de relance va dans la bonne direction», salue, directeur général de la Chambre des métiers. Qui apprécie particulièrement les incitations faites pour l'investissement dans des travaux chez les particuliers.

«Les aides financières pour l'assainissement des différents éléments de construction de l'enveloppe thermique du bâtiment Prime House seront majorées de 50%. Seront également augmentées de 25% les aides financières pour la promotion des systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables et renforcés les programmes des fournisseurs d'énergie en faveur de l'efficacité énergétique», a en effet annoncé le gouvernement. «Ensuite, est-ce que la demande sera au rendez-vous?», s'interroge cependant Tom Wirion.

Le directeur général de la Chambre des métiers se réjouit aussi de la prolongation du chômage partiel et de la mise en place d'un chômage structurel



pour l'après-crise. «Il faut voir maintenant au niveau des textes qui seront publiés, comment le gouvernement pourra le rendre le plus simple d'accès possible pour qu'un maximum d'entreprises en profite.»

Pas de date de reprise pour l'Horesca

Le paquet d'aides a aussi séduit l'Horesca. Notamment le fonds de relance pour les secteurs les plus touchés par la crise, de 1.250 euros par mois et par salarié en poste et de 250 euros par salarié au chômage partiel.

«Nous allons dans la bonne direction», admet, CEO de la Fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers (Horesca). Il considère la nuitée offerte aux frontaliers et résidents comme un «instrument très ingénieux. Cela peut aider les entreprises à se faire une nouvelle clientèle, se redynamiser». Le chômage structurel sera aussi utile dans ce secteur.

Un problème persiste, et pas des moindres: «Nous nous attendions à une date pour la réouverture des entreprises. Que ce soit le 1er juin, le 15 juillet ou le 31 décembre, nous avons besoin d'une date pour prévoir la réouverture. Si on l'apprend au dernier moment, le délai sera très court pour s'organiser, prévenir les clients via un mailing...», regrette M. Koeppe.

La CLC dans l'expectative

«Nous prenons acte des annonces du gouvernement et nous attendons les textes d'application pour nous prononcer. En effet, ces deux derniers mois, il y a eu quelques déceptions importantes dans ce contexte, les critères de sélection et d'exclusion des différentes mesures d'aide étant souvent très restrictifs. Bon nombre de nos entreprises ont besoin d'aide et nous espérons que ces nouvelles décisions gouvernementales apporteront le secours tant attendu», a réagi de son côté, directeur de la Confédération luxembourgeoise du commerce.